

## **Mandat du Groupe d'élaboration des politiques (CAHAI-PDG) (tel qu'adopté par le CAHAI lors de sa deuxième réunion plénière du 6 au 8 juillet 2020 [CAHAI (2020) 10 ADD])**

### Composition

Le CAHAI-PDG est composé d'un maximum de 20 experts désignés par les États membres, et de participants et d'observateurs qui expriment leur intérêt à participer à ce groupe de travail et contribuent de manière professionnelle et continue à ses travaux.

### Tâches

Le CAHAI - PDG doit :

1. Contribuer à l'élaboration de l'étude de faisabilité d'un cadre juridique sur les applications de l'intelligence artificielle, en s'appuyant sur le travail de cartographie déjà entrepris par le CAHAI et en se concentrant en particulier sur les questions suivantes :
  - a. identifier et analyser l'impact des applications IA des états et acteurs privés sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie, y compris les risques, les menaces et les opportunités que représente ou apporte l'IA, y compris lorsque nécessaire au travers d'une évaluation des propositions de réglementation effectuées par les États membres et d'autres parties prenantes, et prenant en compte l'importance de garder la cadence avec les développements en matière d'IA au niveau mondial ;
  - b. sur la base des conclusions de la cartographie, préparer les conclusions principales et propositions sur les mesures politiques et autres mesures, afin de garantir que les normes internationales et les instruments juridiques internationaux dans ce domaine sont à jour et efficaces et de préparer des propositions pour un instrument juridique spécifique réglementant l'intelligence artificielle ;
  - c. identifier les applications d'IA à haut risque et celles particulièrement prometteuses, examiner et développer des mesures politiques et autres mesures pour faire face aux risques qu'elles présentent et assurer la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie ;
  - d. dans le cadre des travaux menés au titre des points b) et c), préparer des propositions visant à faciliter la mise en œuvre des obligations internationales et européennes pertinentes en matière de droits de l'homme, et destinées à soutenir la mise en œuvre d'évaluations efficaces des risques en matière de droits de l'homme et de toute autre action nécessaire pour répondre, le cas échéant, aux opportunités, menaces et risques nouveaux, émergents et importants ;
2. Élaborer des propositions pour engager et consulter les parties prenantes concernées sur les éléments susmentionnés, en étroite coordination et en consultation avec le groupe - Consultations et sensibilisation (CAHAI-COG).

### Méthodes de travail

Le CAHAI-PDG tient 2 réunions en 2020, et sous réserve d'une décision plénière à cet effet, toute autre réunion supplémentaire requise en 2021. Il effectue ses travaux par le biais des technologies, tel que le courrier électronique ou d'autres moyens similaires de communication électronique, les réunions virtuelles et/ou des réunions physiques. Le groupe désigne un(e) Président(e) et un(e) co-président(e) parmi ses membres lors de sa première réunion.

Le budget du Conseil de l'Europe couvre les coûts de participation des présidents (pour les réunions physiques) et ceux de l'organisation des réunions par des moyens technologiques, afin de permettre au groupe de travail de remplir ses fonctions et ses responsabilités par des échanges en ligne.

La participation des membres aux réunions physiques est en principe prise en charge par les institutions et organisations d'envoi sans remboursement des frais.

### Durée

Juin 2020-décembre 2021